

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

AUTEUR :

Nom : Prénom : Âge :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone (*facultatif*) :

Mél (*facultatif*) : @

Photographie 1 : fichier fourni oui / non nom :jpg

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

Catégorie :

Légende proposée :

Renseignement historique ou anecdotique :

Photographie 2 : fichier fourni oui / non nom :jpg

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

Catégorie :

Légende proposée :

Renseignement historique ou anecdotique :

Photographie 3 : fichier fourni oui / non nom :jpg

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

Catégorie :

Légende proposée :

Renseignement historique ou anecdotique :

**Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions
du règlement figurant au verso.**

Date et signature obligatoire

(pour les mineurs, signature des parents)

Association de Cartophiles Viroflay au Fil du Temps par l'Image

GRAND CONCOURS PHOTOGRAPHIONS VIROFLAY 2011

L'ACVFTI vous invite à photographier les sites et monuments que vous jugez représentatifs de Viroflay de nos jours.

Un jury d'adhérents ACVFTI sélectionnera les meilleures photographies Noir et Blanc ou couleurs, dans les catégories suivantes :

- rues et places,
- architecture,
- parcs et jardins,
- autres.

Le jury attribuera un Grand Prix de 60€ toutes catégories, et un prix de 30€ par catégorie, en bons d'achat FNAC, ainsi qu'un an d'adhésion gratuite à l'ACVFTI pour les auteurs des vues primées (non adhérents en 2011).

Les vues lauréates seront exposées sur le site de l'ACVFTI et lors de son salon cartophile. Certaines vues sélectionnées par le jury pourront être éditées par l'ACVFTI en cartes postales.

- **Date limite pour participer 5 novembre 2011.**
- **Soumission numérique ou argentique.**
- **Résultats publiés le 30 novembre 2011 sur le site web de l'ACVFTI et communiqués aux participants.**
- **Règlement et formulaire disponibles en ligne et sur nos stands.**
- **Renseignez-vous sur notre stand lors de la fête communale avenue du Général Leclerc, près de la Forge (19 juin 2011) et au Forum des Associations, gymnase Gaillon (11 septembre 2011).**

www.cartophilie-viroflay.org

Association de Cartophiles Viroflay au Fil du Temps par l'Image

Règlement du concours « Photographions Viroflay 2011 »

Objet.

L'Association de Cartophiles Viroflay au Fil du Temps pas l'Image (ACVFTI) organise un concours dénommé « Photographions Viroflay 2011 » dont l'objectif est de sélectionner des vues actuelles de Viroflay destinées à contribuer à son fonds iconographique et à composer de nouvelles cartes postales qu'elle pourrait éditer.

Conditions pour concourir.

Toute personne majeure peut participer à l'exclusion des membres du jury et de leur famille. Les mineurs sont autorisés à condition de produire une autorisation parentale. Chaque personne ne pourra concourir par plus de trois (3) vues dans chacune des quatre catégories proposées. Il est possible de concourir dans plusieurs catégories. Un questionnaire à remplir sera disponible en ligne et sur le stand de l'Association lors de la fête communale 2011 et du Forum des Associations 2011.

Modalités de soumission.

Pour concourir valablement, chaque participant devra fournir le présent formulaire rempli au verso, accompagné, pour chaque vue, d'un tirage papier photo (noir/blanc ou couleur, ne pas écrire au dos) d'un tirage papier ou bien d'un fichier informatique (format jpeg, taille inférieure ou égale à 5 Mo).

Le concours sera ouvert le 15 juin 2011 et clos le 5 novembre 2011. Les envois parvenus aux organisateurs après la date de clôture ne pourront pas concourir. Les documents et supports de fichiers adressés ne seront pas retournés et resteront acquis aux organisateurs.

Les documents seront soumis au choix :

- par courrier **non** recommandé à:

ACVFTI – concours 2011

chez M. LAROUCHE

escalier A3 30 rue Jean Rey 78220 Viroflay

- remis directement au stand de l'ACVFTI lors de la fête communale (19 juin 2011) ou lors du Forum des Associations (11 septembre 2011).

- par mail à jean.larouch@laposte.net en limitant le volume de chaque envoi à 5 Mo.

Sélection.

Un jury formé d'adhérents de l'ACVFTI et de personnalités sélectionnera au maximum les vues lauréates. **Les vues seront traitées anonymement et les critères de sélection seront l'esthétisme, la créativité et la représentativité du thème.** Les décisions du jury seront définitives et sans appel.

Résultats.

Les résultats seront connus le 30 novembre 2011 et seront publiés sur le site de l'ACVFTI. Les lauréats seront avertis officiellement par courrier. Les lauréats verront leur vue éditée comme une carte postale ou comme faisant partie d'une carte multi-vues. Sauf opposition formulée expressément avant la date de clôture du concours, le nom de l'auteur sous la forme « *cliché J. Dupont* » pourra figurer au dos des cartes postales éditées. Cependant, cette mention ne donnera lieu à aucun droit, présent ou à venir, sur la diffusion des cartes postales concernées.

Droit à l'image.

Pour respecter le droit à l'image des tiers, les vues proposées ne mettront pas en scène de personnages reconnaissables et montreront des édifices privés uniquement s'ils sont vus depuis la voie publique. On évitera également un cadrage serré de panneaux d'affichage et de supports publicitaires mobiles (camions, etc.).

Code de bonne conduite et de sécurité.

Les vues qui attenteraient aux mœurs ou aux lois en vigueur ne seront pas admises à concourir.

Pour prendre leurs photographies, les participants s'obligent à ne pas pénétrer dans des propriétés privées sans autorisation. Ils s'interdisent totalement de pénétrer dans les emprises SNCF en dehors des parties de stations ouvertes au public, tout comme de stationner sur les voies et places ouvertes à la circulation des véhicules. L'ACVFTI ne pourra être tenue responsable d'un accident survenu du fait du non-respect de ces consignes.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation des termes du présent règlement et transfère à l'Association organisatrice le droit de procéder à l'exposition sur le site associatif et dans un lieu privé ou public des réalisations ayant participé au concours.

Merci de ne pas jeter cet imprimé sur la voie publique